





Mesures de renforcement pour la cible 8.2

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances ⁴³)	Principales cibles impactées
Politiques publiques						
8.2 M1	A	Le dispositif cantonal d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) et sa Plateforme Jeunes (portés par la DEEF, la DFAC, la DSAS et la DIAF) reçoivent des moyens leur permettant d'assurer leurs missions, mais également de réagir rapidement en cas de besoins par la mise en place de mesures adaptées.	SFP, SOPFA, SASoc, SENoF, DOA, SPE, SEJ, OAI et CE	2021–2026	35 000 francs (2021), 20 000 francs/an (2022–2025), 30 000 francs (2026)	 1.1  10.1
	B	Voir mesure correspondant à cet objectif dans la cible 8.1				
	C	Voir mesure correspondant à cet objectif dans la cible 8.1				
8.2 M2	G	L'engagement des entreprises fribourgeoises en faveur de la réinsertion des chômeuses et chômeurs de longue durée sur le premier marché est encouragé et valorisé, notamment à travers le développement d'une plateforme commune entre l'aide sociale, l'assurance chômage et l'assurance invalidité. Les entreprises peuvent être valorisées par un label qui reconnaît leur engagement dans la lutte contre le chômage de longue durée.	SASoc, SPE	2021–2026	35 000 francs (2021), 20 000 francs/an (2022–2025), 30 000 francs (2026)	 1.1  10.1
	H	Voir mesure correspondant à cet objectif dans la cible 5.3				
Propre fonctionnement de l'État						
	B	Voir mesure correspondant à cet objectif dans la cible 8.1				
	I	Voir mesure correspondant à cet objectif dans la cible 5.3				